



**UNION INTERFEDERALE DES
AGENTS DE LA FONCTION
PUBLIQUE FORCE OUVRIERE**
46, rue des Petites Ecuries
75010 – PARIS
(Tél. : 01.44.83.65.55)



L'U.I.A.F.P. - F.O. EXIGE : « DE VRAIES NEGOCIATIONS SUR LES VRAIS PROBLEMES »

Le gouvernement de Villepin, par l'intermédiaire du ministre de la Fonction publique, Christian Jacob, annonce qu'il est prêt à négocier avec les fédérations de fonctionnaires.

Or, cette « *négociation* » pourrait débiter après le vote du budget 2006... qui n'a rien prévu en terme de revalorisation salariale... à moins que la « *négociation* » soit plutôt du « *troc emplois-salaires* » ou des mesures du style : « *Travailler plus pour gagner plus* ».

L'U.I.A.F.P. – F.O. rappelle sans cesse son exigence de négociations salariales dès que le gouvernement a arrêté ses hypothèses économiques pour 2006 : celles-ci sont connues depuis la mi-septembre !

L'U.I.A.F.P. – F.O. rappelle son exigence de maintien du pouvoir d'achat, au minimum, pour tous, tant pour 2005 que pour 2006 et la prise en compte de la perte du pouvoir d'achat de 5 % depuis 2000.

Le dossier n° 1 est donc bien la valeur du point d'indice tant en 2005 qu'en 2006 sans autre « *artifice* ».

Il est à noter que tout gouvernement qui avait tenté de contourner la revalorisation du point d'indice par la proposition d'artifices (taux fixe – taux variable ; taux de croissance du P.I.B., etc.) s'est toujours retrouvé seul !

Le dossier prioritaire suivant est la nécessaire refonte de la grille indiciaire de la Fonction publique.

Est-il normal que les agents de catégorie C voient leur rémunération de début de carrière tout juste au niveau du SMIC (+ 17 €) par rapport aux fonctions qu'ils exercent et aux qualifications qu'ils détiennent ?

Est-il normal que les agents de catégorie B, pourtant recrutés au niveau théorique du Bac, voient leur rémunération de départ à SMIC + 80 € ?

Il en est de même pour la catégorie A (SMIC + 200 €) !

Il faut donc, **COMME LE REVENDIQUE L'U.I.A.F.P. – F.O. OUVRIR UNE REELLE NEGOCIATION** sur la **refonte complète de la grille indiciaire** commune tant aux fonctionnaires de l'Etat qu'aux territoriaux et aux hospitaliers.

Car, vouloir mettre en avant la mobilité inter-administrations ou inter-fonctions publiques sans cette réforme serait un nouveau leurre !

Bien sûr, d'autres dossiers revendicatifs doivent être ouverts et négociés : l'emploi, les conditions de travail, la protection sociale collective, le déroulement de carrière, l'environnement social des agents (frais de déplacement – logement – action sociale – hygiène et sécurité, ...) etc.

Mais, pour l'U.I.A.F.P. – F.O., il ne faut pas se tromper de priorité !

Le gouvernement tergiverse face aux salariés de la Fonction publique, malgré les expressions fortes de ceux-ci en janvier, mars et octobre 2005.

Si le gouvernement, maintenant, persiste dans « ses » solutions, il sera l'unique responsable de la suite !

Fait à PARIS, le 9 novembre 2005 – 13 heures